

Guide aux parents



2019-2020



Nouvelle école de St-Hilaire

165, rue Forbin-Janson
Mont Saint-Hilaire (Québec) J3H 0P2
450-467-2671

Horaire des classes

PRÉSCOLAIRE		
	Arrivée à l'école	7h40
Les élèves doivent être à l'école avant 7h50		
	Début des cours	7h55
AM	Activités d'éveil et de formation AM	11h15
	Début diner	11h20
	Fin diner	12h35
PM	Activités d'éveil et de formation PM	12h40
	Fin des classes	14h02
Période PRIMAIRE		
	Arrivée à l'école	7h40
Les élèves doivent être à l'école avant 7h50		
1	Début des cours AM	7h55 à 8h55
2	Cours AM	8h55 à 9h55
	Récréation	9h55 à 10h15
3	Cours AM	10h15 à 11h15
	Diner	11h20 à 12h35
4	Début des cours PM	12h40 à 13h40
	Récréation	13h40 à 14h00
5	Cours PM	14h00 à 15h00
	Fin des classes	15h10



Prenez note:

- Les élèves marcheurs peuvent se présenter sur la cour à partir de **7h40** le matin et à partir de **12h30** l'après-midi (avant cette heure, il n'y a pas de surveillance).
- À l'arrivée, les élèves se rendent sur la cour de l'école.
- Les parents ne sont pas autorisés à accompagner les élèves sur la cour et dans l'école.

Clientèle scolaire et service

La nouvelle école de Mont-St-Hilaire accueille environ 330 élèves.

Cette clientèle se répartit comme suit :

2 groupes au préscolaire	3 groupes de 4 ^e année
3 groupes de 1 ^{re} année	2 groupes de 5 ^e année
2 groupes de 2 ^e année	1 groupe de 6 ^e année
2 groupes de 3 ^e année	

Services complémentaires à l'élève

- Orthopédagogie
- Orthophonie
- Psychoéducation
- Psychologue
- Service de santé (infirmière)
- Intervenant social

Procédure à suivre

- Chaque absence doit être motivée et chaque retard justifié. Lorsque votre enfant s'absente de l'école ou est en retard, nous devons en être informés **le plus rapidement possible** en spécifiant le nom complet de votre enfant, son niveau scolaire, la durée de son absence ainsi que, la raison de son absence. (ex. gastroentérite, fièvre, rendez-vous etc.)

Santé et médicaments

- Vous devez aviser également l'école pour toute maladie contagieuse même si votre enfant ne doit pas s'absenter. Cela nous permet de faire une gestion appropriée des maladies contagieuses et ainsi éviter une épidémie. (ex. poux etc.).
- En aucun cas, un membre du personnel ne peut administrer un médicament à un élève sans la permission écrite précise de ses parents et la prescription du médecin.
- Quand un médicament est administré à l'école, il s'agit alors d'une mesure exceptionnelle. Le médicament prescrit doit donc : → être dans son contenant d'origine; 7 → porter l'étiquette originale de la pharmacie (indiquant le nom du médicament, la dose et la fréquence d'administration).
- Tout médicament non prescrit par un médecin ne peut pas être administré à votre enfant à l'école : aspirine, sirop pour la toux, gouttes pour les yeux ou autre



Absences et retards

La présence de l'élève à l'école et sa ponctualité sont essentielles à sa réussite scolaire et ce, afin de maintenir un climat favorable à l'apprentissage dès le préscolaire. La responsabilité de la présence des enfants en classe incombe aux parents. Une fois inscrit à l'école, il y a obligation de fréquentation scolaire. Il faut éviter les absences non motivées

Nous vous demandons :

- **En cas d'absence prévue**, il faut informer l'enseignant(e) en lui faisant parvenir préalablement un billet motivant son absence et également téléphoner à l'école au 450-467-2671.
- **En cas d'absence imprévue**, nous vous demandons de téléphoner à l'école avant 7h30 au 450-467-2671 poste 1 ou poste 6 pour le service de garde (**s.v.p. laisser un message en indiquant le nom de l'élève, son groupe, la cause et la durée de l'absence**).
- **Les retards après l'heure officielle du début des cours** : Veuillez prendre note que toutes les portes extérieures sont verrouillées. L'élève en retard devra sonner et se présenter au secrétariat avant d'aller en salle de classe.

Départ hâtif

Lorsque votre enfant doit s'absenter au cours de la journée, nous vous demandons d'aviser son enseignant(e) par écrit. De cette façon, nous pourrions lui permettre de préparer son sac d'école avant de quitter. Cependant, veuillez prévoir un délai d'attente, à votre arrivée, afin que votre enfant vous rejoigne au secrétariat.

Permission de quitter l'école

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école sans avoir une permission écrite des parents.

Absence pour voyage ou activités sportives

Cette décision relève de l'autorité parentale. Cependant, l'enseignant(e) **n'est pas tenu de préparer tout le travail à faire pendant l'absence de l'enfant ni de lui faire reprendre une évaluation.** Il serait important d'échanger avec l'enseignant(e) de votre enfant dans un tel cas.

Informations école-maison

L'info-parents, un bulletin d'information sur les activités à venir de l'école, vous parviendra le premier mercredi de chaque mois par courriel.

École fermée – www.csp.ca

En cas de fermeture imprévue de l'école, le personnel n'est pas tenu de se présenter. La CSP avise alors la population par l'entremise de son site internet, de la radio ou de la télévision. Il est à noter que le service de garde n'est pas ouvert lorsque l'école est fermée pour des raisons climatiques ou de force majeure.



LISTE DES MÉDIAS À CONSULTER EN CAS DE BESOIN

STATIONS RADIOPHONIQUES	STATIONS DE TÉLÉVISIONS
CKAC – 730 / CFQR-FM - 92,5 / CKOI-FM – 96,9	Ici Radio-Canada
COOL-FM – 98,5	TVA « Salut bonjour! »
CBF FM, Ici Radio-Canada – 95,1	MÉTÉO MÉDIA
CITÉ ROCK DÉTENTE – 107,3	RDI ou LCN
MÉDIAS SOCIAUX : Facebook et Twitter	

Communication

La communication entre l'école et la maison est une clé gagnante pour l'intégration de votre enfant. Si vous vivez une situation particulière ou autre, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant(e) de votre enfant par courriel ou par téléphone.

Prenez note qu'en aucun temps des messages ne peuvent être faits aux élèves de l'école durant les heures de classes.

Collation à l'école et au service de garde

À l'école, nous nous soucions de la santé et de l'alimentation de nos jeunes. En respect avec la Politique alimentaire du MEES, nous demandons à ce que les élèves aient des collations santé. Afin de ne pas créer de faux sentiment de sécurité, il est permis de manger des aliments contenant des noix et/ou arachides.

Important : Les boissons gazeuses, les friandises, la gomme à mâcher, les bonbons et les croustilles ne sont pas permises.



Circulation dans l'école

Les déplacements dans l'école ne sont pas autorisés afin de s'assurer de la sécurité de tous les élèves. Pour ce faire, veuillez utiliser l'entrée principale et vous présenter au secrétariat afin de vous identifier.

Soin du matériel

Nous mettons à la disposition des élèves une grande quantité de matériel : manuels scolaires, matériel pédagogique, livres de bibliothèques, instruments de musique, etc. Nous demandons aux parents leur collaboration afin que ce matériel soit manipulé avec soin et qu'il nous soit remis en bon état. Si le matériel est endommagé ou perdu par un élève, l'école vous demandera d'en rembourser le coût.

Objets de la maison

À moins d'une permission spéciale accordée par l'enseignant(e) et ou éducatrice, les élèves **ne peuvent pas** apporter d'objets de la maison (ex : ballon-cartes de jeux-cellulaire-IPOD etc)

Tenue vestimentaire

En tout temps, les élèves se présentent à l'école dans une tenue convenable. Les bottes et les manteaux sont requis lorsque la température et l'état de la cour l'exigent.

Le dessus de vos épaules doit être couvert.

Placez votre main à plat sur chacune de vos épaules. La largeur du tissu doit être au moins de la largeur de deux doigts.



Les vêtements du haut et du bas doivent se superposer suffisamment pour que vous n'ayez pas à tirer sur ceux-ci pour le faire.

Placez votre main à plat à l'endroit où vos vêtements doivent se superposer. Ceux-ci doivent se superposer d'au moins la largeur de vos quatre doigts.



Longueur de votre jupe ou de votre bermuda.

Placez votre bras allongé bien droit le long de votre corps. La longueur totale de votre bras et de votre main donne la longueur acceptée pour votre jupe ou votre bermuda.

Il faut éviter les vêtements et accessoires porteurs de messages qui vont à l'encontre des valeurs éducatives prônées par l'école. Prohibition totale de messages violents, sexistes, sexuels ou inappropriés.

Nous demandons aux élèves d'avoir **2 paires de chaussures** (une pour l'intérieur, elles peuvent être celles de l'éducation physique, et une pour l'extérieur).

Cour d'école et stationnement

Aucun parent ou adulte ne devrait être dans la cour de l'école entre **7h00** et **18h00**. Cet espace est réservé aux activités de la Commission scolaire des Patriotes exclusivement. Seuls les parents venant reconduire leur enfant au service de garde entre **7h00** et **7h45** le matin et entre **15h15** et **18h00** le soir peuvent entrer sur la cour et à l'intérieur de l'école par l'administration.

Prenez note qu'il est interdit d'emprunter le stationnement entre **7h00** et **15h30**. Celui-ci est réservé aux membres du personnel de l'école. Merci de faire preuve de civisme et de prudence.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration!